

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

Régime Alsace (67,68), Moselle (57)

A régler au plus tard le 28 février 2019

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°  Clé WEB   
Identifiant  Cabinet comptable   
CONTACT  Entreprise  Comptable   
Tél  Fax   
E-mail   
SIRET   
NAF   
IDCC   
Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2018  Nb d'apprenti(s) au 31/12/2018   
de l'ensemble des établissements Voir 4  
Nb d'apprenti(s) en cours d'année 2018

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si S ≤ 107 890 € et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION  
Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur  
cette masse salariale à l'AFDAS [www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration)

### MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries,  
majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

### TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,44 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus

Voir au verso le calcul du taux de CSA et sur le site internet

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X  Taux calculé + CSA

Créance : entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5%  
de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018 - Créance

## 3- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - Créance = P

Chèque N°  à l'ordre de :

Virement au Compte :  
(noter dans le libellé du virement votre identifiant ou siret / nom entreprise)

Pièce à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage

## 4 - Si vous avez des Apprentis au 31/12/2018 : CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO) - CT Art. L6241- 4

Joindre **obligatoirement** les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2018

UAI	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP, BAC PRO, etc...)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Concours financier

Cocher si d'autres apprentis figurent sur une suite jointe

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANTS (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	SALARIES (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE <sup>(1)</sup> (w)	CIFRE <sup>(2)</sup> (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2017	/	/	/	/	/	/	/	/	
2018	/	/	/	/	/	/	/	/	

<sup>(1)</sup> VIE : Volontariat International en Entreprise - <sup>(2)</sup> CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

<sup>(3)</sup> Les entreprises dont le seuil de contrats d'alternants est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

Taux CSA	250 ≤ s ≤ 2000	c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 %	c ≥ 5 %	3 % ≤ c' < 5 %
	s > 2000	0.208 %	0.104 %	0.052 %	0.026 %	Exonéré <sup>(4)</sup>	0.026 % ou exonération <sup>(3)</sup>

<sup>(4)</sup> Information obligatoire pour le calcul de la créance même si votre seuil CFIP est supérieur à 5%

Calcul de la créance si le seuil CFIP est supérieur à 5% :  $\frac{d \times s}{100} \times 400 \text{ €} = \text{montant de la créance}$  (d) plafonné à 2 ; ex : d = 0.5 si c = 5.5 %

## 5- CALCUL DE LA REPARTITION

Alsace-Moselle	FRA (Fraction Régionale pour l'Apprentissage)	QUOTA	CSA
Répartition	51% TB	49 % TB	Taux calculé
Déduction		- concours financier obligatoire (CFO)	- concours financier obligatoire (CFO)
Disponible		=	=

## 6- AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX CFA

UAI	Nom École Adresse Pour un versement spécifique mentionnez le NOM et le CODE du diplôme	CSA	Quota disponible

Cocher si d'autres affectations figurent sur une suite jointe.

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)